



MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018

Président : M. Jean-Pierre DELHOTAL.

Présents : Mmes Martine Delhotal, Dominique Rotteleur, Michelle Soullié, Pascale Peterlongo
Mrs Régis Masson, Loïc Pavy, Daniel Pescheux, Martial Vié.

Absents excusés : Mme F. Valentin (pouvoir à M. Soullié), L. Grondard (pouvoir à D. Pescheux)
M. D. Dutoit (pouvoir à L. Pavy)
M. V. Herry (pouvoir à M. Delhotal)

Invitée : Mme Sylvie Grange, Trésorière

Secrétaire : Mme Michelle Soullié

Ouverture de la séance à 19 h 00

Avant de dérouler l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour initial dans la rubrique divers sur un complément d'ouverture de crédits de la section d'investissement du budget 2018. Le Conseil Municipal étant d'accord à l'unanimité sur cette modification, Monsieur le Maire énumère l'ordre du jour.

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2018
- Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU.
- Création d'un poste à temps non complet.
- Approbation du Compte de Gestion 2017
- Approbation du Compte Administratif 2017.
- Affectation des résultats.
- Complément d'ouverture de crédits de la section d'investissement du budget 2018.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2018:

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2018. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une procédure de modification simplifiée n°2 du PLU a été lancée le 6 octobre 2017 concernant certains termes du document 03 sur l'OAP n°1 et la notion de perméabilité des voiries du document 04 (règlement).

Plus précisément, il a été nécessaire de modifier le schéma de principe de l'OAP n°1 afin de permettre des implantations Est/Ouest des constructions sur la partie Nord de l'OAP dans le but de respecter les articles U6 et U13 du règlement (document 4).

Il a été également nécessaire de supprimer le terme « perméable » pour les voiries à créer, remplacer le terme « chemin » par « cheminement » et supprimer la contrainte « les logements seront accolés et/ou superposés » (document 03).

Au niveau du règlement (document 04) il a été proposé de supprimer la notion de perméabilité étant inappropriée pour des voiries.

Ce projet de modification simplifiée a été soumis aux personnes publiques associées à partir du 9 octobre 2017 jusqu'au 9 novembre 2017.

L'Agence Régionale de la Santé, l'UDAP de l'Essonne, la Communauté de Communes des 2 vallées, la Direction Départementale des Territoires ont émis un avis favorable.

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais français a émis un avis défavorable le 8 novembre 2017, mais cet avis n'est que consultatif.

Le projet a été mis à la disposition du public du 9 janvier 2018 au 9 février 2018. Aucune remarque n'a été formulée sur le cahier prévu à cet effet.

Considérant que seul le PNR a émis un avis défavorable sur ce projet alors que la DDT et l'UDAP y ont été favorables, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner la modification simplifiée n°2 du PLU.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Création d'un poste à temps non complet :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de l'augmentation importante des enfants fréquentant les services périscolaires, il est absolument nécessaire de renforcer l'équipe du service cantine, aussi bien pour le service que pour la surveillance de la récréation, sachant que la mise en place du coucher à 12 h 45 des petits, nous a imputée d'une personne pour la surveillance des enfants pendant la récréation jusqu'à 13 h 20.

Le besoin serait de 2 heures par jour, soit 8 heures hebdomadaires.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet à partir du 5 mars 2018 sur la base de 25 heures par semaine, se décomposant comme suit :

- 14 h 00 pour l'entretien des locaux de l'école,
- 3 h 00 pour l'entretien de la Salle Polyvalente,
- 8 h 00 pour le service de cantine.

Ce poste sera proposé à Mme Carole Torricelli, actuellement chargée de l'entretien des locaux de l'école et de la Salle Polyvalente sous un contrat à durée déterminée.

Monsieur le Maire soumet au vote la création de ce poste à temps non complet d'une durée de 25 heures par semaine.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Approbation du Compte de Gestion 2017:

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Grange pour commenter le Compte de Gestion 2017.

➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
• Dépenses au 31/12/17 :	456.400,94 €
• Recettes au 31/12/17 :	481.578,94 €
• Report 2016 en section de fonctionnement :	74.444,62 €
➤ <u>Section d'investissement :</u>	
• Dépenses au 31/12/17 :	164.485,09 €
• Recettes au 31/12/17 :	217.677,58 €
• Report 2016 en section d'investissement :	-60.276,53 €
➤ <u>Résultat cumulé total :</u>	
• Dépenses :	681.162,56 €
• Recettes :	737.930,61 €

Madame Grange n'a aucune remarque sur le Compte de Gestion présenté. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des questions sur le Compte de Gestion. Sans question, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Compte de Gestion du budget 2017.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. Approbation du Compte Administratif 2017 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner, comme Présidente, Madame Martine Delhotal, Adjointe chargée des finances, pour présenter le Compte Administratif du budget 2017.

Madame Delhotal informe le Conseil Municipal que les chiffres du Compte Administratif du budget 2017 sont en tout point conforme à ceux du Compte de Gestion présenté par Mme Grange.

Madame Delhotal demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques particulières concernant le Compte Administratif. Sans remarque, Madame Delhotal propose de passer au vote du Compte Administratif 2017.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil pendant le vote.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. Affectation des résultats :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Grange pour qu'elle commente l'affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice 2017 (Voir annexe).

Le Conseil Municipal n'ayant pas de remarque particulière, concernant l'affectation des résultats, Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

7. Complément d'ouverture de crédits de la section d'investissement au titre du budget 2018 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la séance du 29 janvier 2018, il avait délibéré favorablement sur l'ouverture de crédits de la section d'investissement au titre du budget 2018 et ce pour un montant de 28.714,16 €, sachant qu'il est possible d'engager jusqu'à 41.248,69 € maximum.

Devant des besoins nouveaux et non prévus avant le vote du budget 2018 (achat d'un saloir, d'un congélateur, d'une tondeuse), Monsieur le Maire propose de délibérer sur un complément d'ouverture de crédits de la section d'investissement au titre du budget 2018.

A cet effet, Monsieur le Maire donne la parole à Mme Martine Delhotal pour qu'elle détaille le complément proposé.

Après avoir entendu Mme Martine Delhotal, Monsieur le Maire soumet au vote la proposition du total rectificatif de 32.214,16 € de l'ouverture de crédits de la section d'investissement au titre du budget 2018, selon l'annexe jointe.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fin de la séance à 19 h 20

Le Maire,
J.P Delhotal